

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 19 juin 2025 - Délibération n°25-020**

Objet : Résidence autonomie « Les marguerites » - Approbation du compte administratif 2024

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, à quinze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le treize juin précédent, s'est réuni en mairie, salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, M. MESSINES, D. RIVOALLAN.

ONT DONNÉ PROCURATION : N. ANDREO donne procuration à L. HEBRARD.

ABSENTS : C. PELEGRIN, H. JONQUIERE, J. MARTY, S. BONO, G. BARBEY, J. RAIMONDI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président

1 – Bilan des résultats de l'exercice 2024

Le rapport budgétaire établi par le conseil départemental du Gard détermine les moyens autorisés sur la partie hébergement à la charge du Département.

Sur la base du rapport 2024 et des résultats effectifs de l'exercice de la même année, le tableau de synthèse suivant peut être établi :

	Prix unitaire moyen fixé	Quantité prévue	Recettes prévues	Quantité réelles	Recettes réelles	Prix unitaire moyen effectif
Hébergement logement 1 personne	36,37 €	13 621	495.395,77 €	13 765	500.633,05 €	
Hébergement logement couple	44,38 €	365	16.198,70 €	365	16.198,70 €	
Hébergement accueil temporaire	37,41 €	730	27.309,30 €	730	27.309,30 €	
Repas du midi	8,73 €	13.300	116.109,00 €	14 122	123.285,06 €	8,86 €
Repas du soir	5,37 €	6.900	37.053,00 €	7 377	39.614,49 €	5,44 €
Petit déjeuner	1,80 €	2.280	4.104,00 €	1 784	3.211,20 €	1,82 €
Goûter	1,44 €	1.700	2.448,00 €	1 940	2.793,60 €	1,46 €
Portage de repas	9,29 €	7.500	69.675,00 €	7 908	73.465,32 €	9,06 €
Repas festifs	13,95 €	270	3.766,50 €	216	3.013,20 €	13,68 €
TOTAL			772.059,27 €		789.523,92 €	

Au niveau du personnel, le rapport budgétaire présentait pour 2024 le prévisionnel suivant :

Activités résidence	Nombre d'ETP 2024	Nature des postes
Direction, administration	1,66	1 directeur à 33% (infirmière), 1 secrétaire à 100% et 1 coordonnateur à 33%
Restauration – services généraux	6,16	2 veilleurs de nuit pour 2 ETP, 1 agent social (jour) pour 0,86 ETP, 4 adjoints techniques et remplacements à 2,3 ETP, 1 agent de maîtrise à 1 ETP
	0,90	1 adjoint technique en remplacement pour arrêt de longue maladie
Sous-total Hébergement	8,72	12 agents
Soins	1,70	2 aides-soignantes (0,90 et 0,80)
	0,47	1 aide-soignante en congé longue maladie
	0,66	Infirmière
Sous-total soins	2,83	4 agents
TOTAL structure	11,55	16 agents

A l'issue de l'année 2024, le bilan de l'exercice fait apparaître un effectif réel suivant :

Activités résidence	Nombre d'ETP 2024	Nature des postes
Direction, administration	1,66	1 directeur à 33% (infirmière), 1 secrétaire à 100% et 1 coordonnateur à 33%
Restauration – services généraux	6,16	2 veilleurs de nuit pour 2 ETP, 1 agent social (jour) pour 0,86 ETP, 4 adjoints techniques et remplacements à 2,3 ETP, 1 agent de maîtrise à 1 ETP
	0,90	1 adjoint technique en remplacement pour arrêt de longue maladie
Sous-total Hébergement	8,72	12 agents
Soins	1,70	2 aides-soignantes (0,90 et 0,80)
	0,47	1 aide-soignante en congé longue maladie
	0,66	Infirmière
Sous-total soins	2,83	4 agents
TOTAL structure	11,55	16 agents

2 – Situation comptable

Considérant les inscriptions de crédits approuvées lors de l'adoption du budget 2024, les conditions d'exécution et les résultats constatés au compte administratif de la résidence autonomie « les Marguerites » sont présentés par chapitre.

Le compte administratif retrace les opérations exclusivement budgétaires réalisées par l'ordonnateur, c'est-à-dire le président, en exécution des décisions du conseil d'administration ; il présente, comme le compte de gestion, un état de consommation des crédits, le solde des écritures, et les résultats de l'exercice.

Les comptes par chapitre se présentent ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
011 (G1)	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	172.622,96 €	017 (G1)	Produits de la tarification	884.787,44 €
012 (G2)	Dépenses afférentes au personnel	531.649,91 €	018 (G2)	Autres produits relatifs à l'exploitation	11.067,00 €
016 (G3)	Dépenses afférentes à la structure	183.488,50 €	019 (G3)	Produits financiers et produits non encaissables	937,64 €
	TOTAL	887.761,37 €		TOTAL	896.792,08 €
INVESTISSEMENT					
13	Réduction des fonds propres	0,00 €	10	Dotations et réserves	0,00 €
16	Remboursement des dettes financières	1.500,00 €	13	Subventions d'investissement	8.129,09 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	2.400,00 €
21	Immobilisations corporelles	21.412,93 €	28	Amortissement des Immobilisations	19.504,17 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €			
	TOTAL	22.912,93 €		TOTAL	30.033,26 €

Ces écritures sont conformes à celles du compte de gestion présenté par le(s) comptable(s) assignataire(s), et les mêmes résultats comptables sont donc constatés :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total
Résultat de l'exercice 2024	+ 7.120,33 €	+ 9.030,71 €	+ 16.151,04 €

Le président, en sa qualité d'ordonnateur, ne peut pas prendre part au vote du compte administratif, et remet donc temporairement la présidence de la séance à Monsieur Lionel HEBRARD, vice-président.

Sous la présidence du vice-président du centre communal d'action sociale, il est donc proposé d'approuver le compte administratif 2024 de la résidence autonomie « Les marguerites ».

-
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
 - Vu** l'arrêté du 27 décembre 2023, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au 1^{er} janvier 2024 ;
 - Vu** l'instruction interministérielle du 26 avril 2024 portant abrogation de diverses circulaires et instructions interministérielles relatives à la réglementation budgétaire et comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics ;
 - Vu** le plan des compte M22 applicable au 1^{er} janvier 2024 ;
 - Vu** la délibération n°23-032 du 28 novembre 2023, établissant le budget primitif 2024 de la résidence autonomie « Les marguerites » ;
 - Vu** la délibération n°24-022 du 10 juin 2024, approuvant le budget exécutoire 2024 de la résidence autonomie « Les marguerites » ;
 - Vu** la délibération n°23-015 du 30 mai 2023, portant affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
 - Vu** la délibération n°24-021 du 10 juin 2024, portant affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
 - Vu** la délibération n°24-036 du 02 décembre 2024 relative à la décision modificative n°1 ;

Considérant que le quorum n'avait pas été atteint lors du conseil d'administration du 12 juin 2025 ;

Considérant qu'en l'absence de quorum une nouvelle convocation a été adressée le 13 juin 2025 aux membres du conseil d'administration, pour la tenue d'une séance le 19 juin 2025 avec le même ordre du jour ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité. Le président comme ordonnateur, ne participe pas au vote ;

ARTICLE 1. Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale approuve le compte administratif 2024 de la résidence autonomie « Les marguerites » après avoir constaté que les écritures sont conformes au compte de gestion du même exercice.

Convocation : 13 juin 2025
Affichage ordre du jour : 13 juin 2025
Présents : 4
Suffrages exprimés : 4
Absents : 7
Publiée le :

24 JUIN 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Messines", with a horizontal line underneath.